



**ORGANISATION
INTERNATIONALE
DU CAFÉ**

ICC 130-11

10 septembre 2021
Original : anglais

F

Conseil international du Café
130^e session
Session virtuelle
9 et 10 septembre 2021
Londres, (Royaume-Uni)

**Proposition du GTPPC concernant
la mise en œuvre de la feuille de
route : engagements et objectifs du
Domaine technique de travail sur la
transparence du marché**

Contexte

A sa 130^e session, le Conseil international du Café a examiné et adopté la proposition ci-après soumise par le Groupe de travail, sur la base des décisions de sa 6^e réunion, tenue le 30 juin 2021 : Domaine technique de travail 2, Transparence du marché : Proposition d'engagements et d'objectifs pour la feuille de route du GTPPC, dans laquelle les Membres sont encouragés et invités à s'engager de manière proactive dans le processus et la mise en œuvre en cours, en mettant en place des mesures et en définissant des enseignements à partir des données sur le coût de production et l'efficacité de la répartition de la valeur (de la plantation au point d'exportation), qui sont essentiels pour mesurer l'écart pour atteindre un revenu minimum vital et prospère et commencer à concevoir des interventions stratégiques pour combler cet écart. (annexe I).

PROPOSITION 1 :**DOMAINE TECHNIQUE DE TRAVAIL 2 TRANSPARENCE DU MARCHÉ : PROPOSITION
D'ENGAGEMENTS ET D'OBJECTIFS POUR LA FEUILLE DE ROUTE DU GTPPC****Contexte**

En 2020, le Conseil international du Café a confirmé ses engagements et ses objectifs de mise en œuvre de la Résolution 465 et de la Déclaration de Londres en approuvant la feuille de route du GTPPC, qui décrit la vision à long terme de la prospérité dans l'ensemble du secteur, sur laquelle les secteurs public et privé se sont mis d'accord. La mise en application de cette feuille de route est pilotée par plusieurs Domaines techniques de travail. Plus précisément, le Domaine technique de travail sur la transparence du marché (TW2) s'est penché sur les thèmes des coûts de production, du prix bord-champ, de la diversité des origines et des marchés à terme.

Le TW2 a commencé ses travaux en janvier 2021, c'est pourquoi il n'y a pas d'engagements ou d'objectifs spécifiques concernant la transparence du marché dans la feuille de route 2020 du GTPPC. Une trentaine d'acteurs (Membres de l'OIC, secteur privé et organisations de soutien) ont participé à diverses réunions en ligne et consultations bilatérales du TW2 et rédigé une proposition d'engagements et d'objectifs. Cette proposition a été présentée à la 6^e réunion du GTPPC le 30 juin 2021 et approuvée par les sherpas du Groupe de travail pour être soumise à la 130^e session du Conseil pour examen et approbation.

Proposition

La transparence est la base d'une plus grande durabilité à plusieurs égards. Avec une transparence raisonnable, nous uniformisons les règles du jeu, améliorons les gains d'efficacité et favorisons un partage plus équitable de la valeur. La transparence est à la base d'une série de nouvelles avancées, de la chaîne de blocs au revenu minimum vital. La transparence est un bien public, car les particuliers, les communautés et les entreprises ont accès à des informations précieuses et les décideurs sont mieux informés. La transparence est donc un fondement de la réussite de toute pratique ou initiative durable. Toutefois, la transparence est difficile à mettre en œuvre au niveau des conditions et des transactions agricoles, en particulier pour les petits agriculteurs. La proposition suggère une approche qui peut participer au bien public avec un effet catalyseur en ouvrant de nouvelles possibilités pour de nombreuses communautés de caféiculteurs et qui peut même être étendue à d'autres cultures commerciales si on le souhaite.

Il est possible d'améliorer la transparence dans deux domaines clés - l'efficacité de la répartition de la valeur (de la plantation au point d'exportation ou plus) et le coût de production - en suivant sept principes éprouvés :

1. Appliquer des normes universelles de base qui concilient simplicité et rigueur "raisonnable".
2. S'aligner sur les bonnes pratiques existantes (OIC, Banque mondiale, Global Coffee Platform, Communauté de pratique du revenu minimum vital et autres).
3. Les données sont personnelles et appartiennent aux producteurs et aux autres personnes qui les fournissent.
4. Anonymisées et agrégées, les gammes de données sont ensuite contrôlées par le secteur public d'origine et partagées via l'OIC.
5. Les origines participantes recevront une assistance pour le renforcement de leurs capacités, afin de les aider à gérer les données et à assurer une normalisation raisonnable.
6. De simples processus de validation indépendants permettront de garantir la crédibilité des données.
7. Sur la base du modèle de données déterminé, avec des directives claires sur la manière dont les données doivent être utilisées et présentées.

Principales caractéristiques de la proposition visant à mesurer les coûts de production et l'efficacité de la répartition de la valeur et à en tirer des enseignements (de la plantation au point d'exportation) sont les suivantes :

1. Définir les bonnes pratiques selon un processus de collaboration

- Consulter largement le secteur pour définir un modèle de données équitable et ouvert, les indicateurs et la métrologie, ainsi que la façon dont les données seront recueillies et comment elles circuleront (gouvernance).
- Définir l'architecture des données, la base de données, l'approche analytique et les besoins en tableaux de bord pour les acteurs clés.
- Définir les protocoles et processus nécessaires pour garantir la confidentialité, la sécurité et l'anonymisation des données.
- Établir les protocoles d'échantillonnage et d'approche dans chaque pays pilote avec les institutions locales.

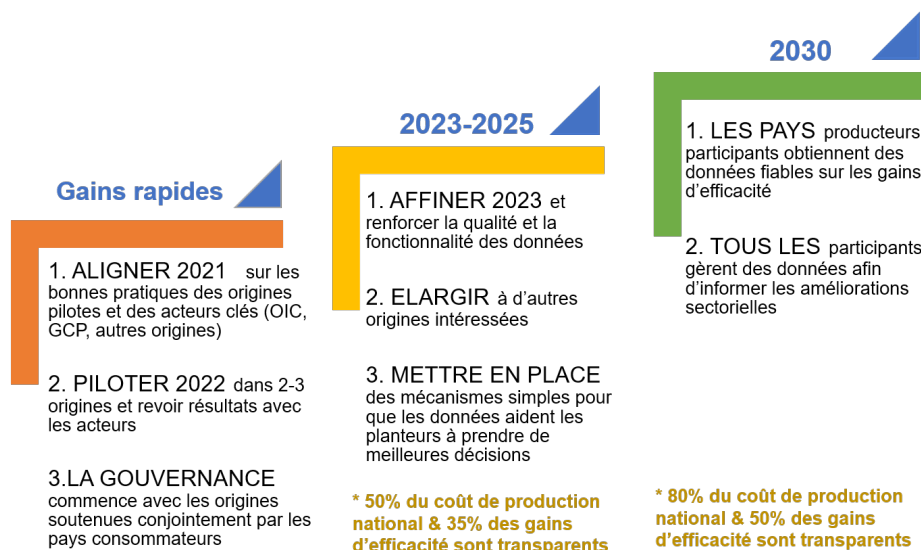
2. Définir les travaux et renforcer les capacités locales

- Se procurer la technologie appropriée à utiliser (pour recueillir et partager les données).
- Renforcer la capacité des institutions nationales à garantir une normalisation et une qualité des données raisonnables.
- Mettre à l'épreuve les processus de collecte de données sur le terrain pour s'assurer que les méthodes sont cohérentes.
- Définir et appliquer des validations indépendantes simples pour garantir la crédibilité des données.

3. Partage et rapports

- Effectuer des analyses préalables. Automatiser les analyses si possible.
- Sur la base du modèle de données déterminé, élaborer des lignes directrices sur la façon dont les données peuvent être utilisées et présentées de manière équitable, tout en reconnaissant que les données agrégées et anonymes sont généralement la copropriété de l'OIC et sont partagées librement.
- Explorer les types d'apprentissage pour lesquels les données peuvent être utilisées, y compris par les agriculteurs-sujets eux-mêmes.

Transparence: Objectifs et aspirations à discuter. Rattacher aux travaux des autres TW



La transparence s'aligne sur les autres TW, fournissant de précieuses données

